

DEPARTEMENT D'ILLE ET
VILAINE
ARRONDISSEMENT DE REDON
SMICTOM DES PAYS DE VILAINE
Maison Communautaire
36 rue de l'Avenir
35550 PIPRIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 mars 2018

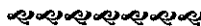
L'an deux mille dix-huit, le mercredi 21 mars 2018 à 19 h 00, le Comité dûment convoqué le 09 mars 2018 s'est réuni dans la salle du conseil à PIPRIAC, sous la Présidence de Madame Christine GARDAN, Présidente.

M. HAISSANT Gérard a été élu secrétaire de séance.

PRESENTS : RENAULT Christian, BEGUINEL Didier (suppléant), BOURGEOULT Jean-Claude, HUBERT Armelle (suppléante), GARDAN Christine, TEILLARD Louis, HAISSANT Gérard, THOMAS Pierre, RIDARD Maryse, LEMOINE André, LAURENT Yann, MENUET Didier, BIORET-ALEXANDRE Marie-Anne, GAUDICHON Jean-Michel, MOISDON Franck, CHAMPION Isabelle, THILLOU Yves, CROSLARD Pascal, QUINTIN Annie, LERAY Loïc, GARCIA Joël, CHAUDAGNE Michel, COUDRAIS André-Jean, ROUAUD Alain, RAZE Marc, GEFFLOT Bernard, PITRE Roger, BAUDU Gérard, LERAY Jean-Luc, ROCHE Hervé, THOMAS Franck, ROBERT Céline, JOUIN Alain,

POUVOIRS : LEBAIN Alexandre à HUBERT Armelle, MORICEAU Marie-Françoise à GAUDICHON Jean-Michel, LEPRETRE Christian à THILLOU Yves, RUFFAULT Joseph à CROSLARD Pascal, HOUSSIN Raymond à COUDRAIS André-Jean, REBOUX Pierre-Yves à LERAY Loïc, CHEVAL Véronique à THOMAS Franck, TROUBOUL Jean-Paul à ROUAUD Alain, MAHE Yvon à GEFFLOT Bernard,

ABSENTS : COTTIER Catherine, THEAUDIERE Eric, MACE Christophe, DENIEL Franck, FRESIL Gwénaél, LE CHENECHAL Didier, CORDUAN Frédéric, HERVE Gérard, COUDRAIS Ronan, BAUDU Jérôme, MAHE Roseline, PITRE Rémi, HALLIER Catherine,



Nombre de délégués

- en exercice	55
- pouvoirs	9
- présents	33
- absents	13

18.18: Création d'emploi : avancement de grade 2018

Mme la Présidente rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Vu, le tableau de proposition d'avancement de grade,

Vu la délibération n°17.31 du 27 septembre 2017 fixant les ratios « promus-promouvables » pour les avancements de grade,

Vu la saisine de la Commission Administrative Paritaire qui se tiendra le 27 mars 2018,

Vu le tableau des effectifs,

La Présidente propose à l'assemblée dans l'attente de l'avis de la CAP et pour pouvoir procéder aux avancements de grade dès réception des avis de la CAP:

- la création d'un poste sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- la création d'un poste sur le grade de technicien principal de 1^{ère} classe,
- de modifier le tableau des effectifs
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Les anciens grades seront supprimés après avis favorable de la CAP, au prochain comité syndical.

L'assemblée, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette proposition.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
C.GARDAN

